

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE JEAN XXIII**

**Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le
Mercredi 24 janvier 2024 à 18 h30,
À l'école Jean XXIII**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Geneviève Bellavance, parent
Mylène Burelle, parent
Véronique Labonté, parent
Mylène Ouellet, parent
Mylène Ostiguy, parent substitut
Anick Roy, parent
Nicole Dion, enseignante substitut
Joanie Mongeau, enseignante
Louise Tarte, orthopédagogue
Mélanie Berger, personnel de soutien
Josée Malenfant, représentante du personnel du service de garde

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Dominique Benoit, directrice

AUTRES PERSONNES

ÉTAIENT ABSENTES

Rachelle Ekra, parent
Mélanie Tétreault, enseignante
Tricia Tremblay, enseignante

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ;

➤ **PRISE DES PRÉSENCES**

➤ **VÉRIFICATION DU QUORUM**

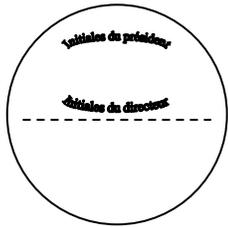
La présidente du conseil d'établissement, Mylène Burelle, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h38.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Il est proposé par Véronique Labonté, et résolu :
QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

CÉ # 23-24-033

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

CÉ # 23-24-034

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023 ;

Il est proposé par Louise Tarte, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 soit adopté tel que déposé avec l'ajout du numéro de résolution CÉ # 23-24-032 au point 14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023 ;

-La directrice a commandé un chandail pour Monsieur Provost.

5. BONNES NOUVELLES ;

-Zoothérapie pour le 2^e cycle, financé par Desjardins.

-Plan de rattrapage (grève) : Nous avons reçu 26 314\$ pour aider nos élèves en difficulté.

-Bingo d'amour : Le service de garde et les aînés reprennent pour une deuxième année le bingo qui aura lieu le vendredi 9 février 2024.

6. PAROLE AU PUBLIC ;

Pas de public.

7. PEVR ;

-Sondage pour les parents et le personnel jusqu'au 9 février 2024.

-Sondage pour les élèves de 3^e à 6^e année à faire.

8. PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION ;

Il est proposé par Mylène Burelle, et résolu ;

QUE le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

CÉ # 23-24-035

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

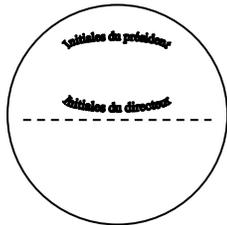
9. SORTIES ET ACTIVITÉS ;

Il est proposé par Geneviève Bellavance, et résolu ;

QUE le conseil d'établissement approuve la sortie de la visite PGO qui aura lieu le 16 février 2024 en avant-midi pour les élèves finissants. Le transport se fait en autobus.

CÉ # 23-24-036

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

10. RÉVISION BUDGÉTAIRE ;

Présentation de la révision budgétaire.

11. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE ;

Il est proposé par Anick Roy, et résolu ;

QUE le conseil d'établissement approuve les 18 projets qui ont été présentés et qui seront payés par le fonds à destination spéciale.

CÉ # 23-24-037

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES ;

CONFIRMATION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES Année scolaire 2023-2024

Résolution : CÉ # 23-24-038

Considérant l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les Règles budgétaires de fonctionnement prévoient des mesures transférables au budget des établissements et identifient ces mesures comme étant « dédiées » ou « protégées »;

Considérant l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources (...). Cette répartition doit être effectuée de façon équitable (...) en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

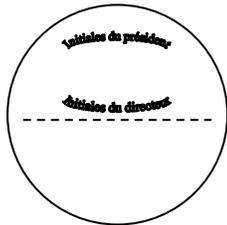
Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de répartition des mesures dédiées et protégées;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources en matière de regroupement de certaines mesures dédiées sous la responsabilité d'un service, au bénéfice exclusif de tous les établissements, en respect du principe de subsidiarité où les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves;

Considérant la validation des recommandations du comité de répartition des ressources en comité de consultatif de gestion, où siègent les directions de l'ensemble des établissements;

Considérant les orientations prises par le Centre de services scolaire à la suite de ces recommandations validées;

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées et protégées suivantes pour l'année scolaire 2023-2024 et que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement :



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

Mesure	Montant versé par le CSS
11022 – Maternelle 4 ans à temps plein – Volet parents	2 576\$
11043 – Enfant recevant un enseignement à la maison – Primaire	3 714\$
15012 – Aide alimentaire	3 795\$
15021 – Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire – Volets 1 à 3	14 565\$
15023 – À l'école, on bouge!	10 104\$
15024 – Aide aux parents	2 447\$
15031 – Interventions efficace (violence et intimidation)	1 642\$
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)	1 493\$
15103 – Acquisition d'œuvres littéraires (2 volets)	9 598\$
15182 – Programme <i>La culture à l'école</i>	2 542\$
15186 – Sorties scolaires en milieu culturel	9 561\$
15230 – École accessible et inspirante	14 137\$
30011 – Enfants inscrits et présents sur une base régulière – Volet Enfants inscrits à la maternelle 4 ans à temps plein	8 165\$
30017 – Temps de concertation, de planification et de préparation	2 861\$

Le conseil d'établissement confirme que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières lui a transféré les mesures dédiées suivantes pour l'année scolaire 2023-2024 sous forme d'équivalents à temps complet de professionnels et que l'établissement, après avoir choisi la nature des services à recevoir, bénéficie de ces mesures sous forme de services divers :

Mesure	ETP professionnels alloués par le CSS
11023 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource additionnelle	0,32
15011 – Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement	0,13
15015 – Renforcement des ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves des milieux les plus défavorisés	0,57
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)	1,37
15312 – Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	0,06
Bonification visant à anticiper les périodes vacantes sur les postes	0,12

Le conseil d'établissement confirme être en connaissance du fait que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ne lui a pas transféré de sommes pour les mesures dédiées et protégées suivantes dans son budget, celles-ci ayant été regroupées centralement au bénéfice exclusif de tous les établissements. Le conseil d'établissement confirme que l'établissement bénéficie autrement de ces mesures, par exemple sous forme de services, lorsqu'applicable.



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean-XXIII



N° de la résolution
ou annotation

Mesure

11021 – Maternelle 4 ans à temps plein – Ressource enseignante
15025 – Seuil minimal de services pour les écoles (portion)
15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués
15084 – Formation continue du personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques (portion)
15153 – Mentorat visant à favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants
15191 – Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle
15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales
15530 – Soutien en mathématiques

Proposé par : Mylène Burelle

Appuyé par : Mylène Ouellet

CÉ # 23-24-038

13. CALENDRIER ;

-Information concernant le bulletin.

-Le lien calendrier sur le site web de l'école n'est pas bon, il nous dirige ailleurs.

14. PRÊT DE LOCAUX ;

Il est proposé par Geneviève Bellavance, et résolu ;

QUE le conseil d'établissement approuve le prêt de locaux pour le parascolaire session hiver et printemps 2024.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CÉ # 23-24-039

15. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS ;

-Invitation aux olympiades canadiennes de la technologie

16. COMITÉ DE PARENTS ;

Rien pour ce point.

17. VARIA ;

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ;

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par

Mélanie Berger, et résolu :

QUE la séance soit levée, à 19h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mylène Burelle, présidente

Dominique Benoit, directrice